

des dangers pour les enfants

Petit guide de prévention des accidents domestiques
à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s

Préambule



© Beta Artworks - Fotolia.com



© Gorilla - Fotolia.com



© laurent hamels - Fotolia.com



© Christophe Fouquin - Fotolia.com

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou vous souhaitez le devenir. Votre domicile est ou sera votre lieu de travail où de jeunes enfants sont ou seront accueillis quotidiennement.

En tant qu'assistant(e) maternel(le), vous avez une obligation de résultat en matière de sécurité envers les enfants sous votre responsabilité.



Dans ce contexte, votre habitation doit répondre à un ensemble de règles [ou normes] pour garantir la sécurité des enfants qui vous sont ou seront confiés.

Le Conseil départemental des Vosges, soucieux de la qualité de l'accueil et du bien-être des enfants et des parents, vous propose cette brochure qui liste les principaux dangers [liste non exhaustive dépendant de l'évolution de la réglementation] pouvant exister au sein d'une habitation et ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire pour garantir une sécurité maximale.

Les équipes de Protection Maternelle et Infantile **[PMI]** se tiennent à votre disposition pour vous donner de plus amples explications sur les dangers qui pourraient exister sur votre lieu de résidence et vous aider à trouver toute solution vous permettant d'y remédier.

Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Vice-présidente du Conseil départemental
déléguée à l'enfance et à la famille

Sommaire

- 
- 
- ➔ Préambule page [03]
 - ➔ Les règles d'or page [05]
 - ➔ Des dangers dans toute la maison page [06]
 - ➔ Des dangers dans la cuisine page [08]
 - ➔ Des dangers dans la salle de bain page [09]
 - ➔ Des dangers dans les escaliers page [10]
 - ➔ Des dangers dans la salle de séjour page [11]
 - ➔ Des dangers dans la chambre page [12]
 - ➔ Des dangers dans le jardin page [13]
 - ➔ Le matériel de puériculture et les jouets ... page [14]
 - ➔ Toutes sortes de danger... page [15]

Tout est source de jeu et d'expérience pour un enfant à l'imaginaire débordant, ainsi certains petits accidents font partie de sa vie et de son apprentissage, mais d'autres plus graves peuvent et doivent absolument être évités.



Même dans un environnement sécurisé, un enfant doit toujours être surveillé (un accident arrive toujours bêtement et peut être fatal, c'est pourquoi un enfant ne doit jamais être seul même quelques instants).



Pour qu'un enfant puisse prendre conscience du danger il faut le lui expliquer et lui apprendre comment l'éviter avec des mots et des gestes adaptés à son âge.



Pour avoir le temps de réagir il faut anticiper et prévoir (des gestes simples permettent d'éviter des accidents, il faut lister les risques potentiels et dans la mesure du possible les neutraliser en amont).



les règles d'or

Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s



des dangers dans toute la maison

06

Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s



des risques d'étouffement ou d'étranglement

Un enfant peut s'étouffer avec un grand nombre de petits objets et petits aliments mis à sa portée. D'autres objets peuvent occasionner des étranglements.

➔ Ne pas laisser à la portée d'un enfant : petits objets, cailloux, billes, piles, boutons, petits jouets, pièces de monnaies, litière, croquettes, bonbons, cacahuètes, olives, sacs plastiques, ceintures, cordons, colliers, écharpes...



Attention : la présence d'eau à proximité des appareils et installations électriques augmente les risques d'électrocution.



des risques d'électrocution

Un enfant peut s'électrocuter avec des prises, des appareils électriques ou des installations défectueuses ou hors normes.

➔ Dès que l'enfant se déplace, il faut lui apprendre à ne pas toucher et jouer avec les prises électriques. Si besoin, équipez vos prises de dispositifs de sécurité.

➔ Après usage, débranchez et rangez vos appareils électriques (fer à repasser, sèche cheveux...)

➔ Faites vérifier vos installations.



des risques de défenestration

Fenêtres et balcons = danger !

Il ne faut jamais laisser un enfant seul dans une pièce avec une fenêtre ouverte ou sur un balcon.

➔ Ne rien placer sous vos fenêtres ou sur vos balcons car un enfant peut s'en servir de marche pied.

➔ Faites installer des systèmes de sécurité pour bloquer l'ouverture des fenêtres accessibles aux enfants.

des dangers dans la Cuisine



des risques de coupure

Dans une cuisine, un grand nombre d'objets sont tranchants.

➔ Mettre hors de portée d'un enfant les couteaux, ciseaux et objets tranchants ou piquants de toutes sortes...



Attention au réchauffage au micro-ondes des biberons et petits pots qui peuvent brûler la bouche, le fond de la gorge et l'œsophage du bébé.



© Stefan Gräf - Fotolia.com



des risques de brûlure

Dans une cuisine, un grand nombre d'objets et d'appareils électroménagers sont source de forte chaleur : four, plaques de cuisson, récipients remplis de liquide ou d'un aliment chaud...

- ➔ Ne pas poser de plat ou liquide chaud sur les rebords de la table ou du plan de travail.
- ➔ Tourner les poignées des casseroles et des poêles vers l'intérieur.
- ➔ Faire attention aux nappes sur lesquelles les enfants peuvent tirer.



des risques d'intoxication

L'ingestion de produits ménagers ou de bricolage compte parmi les principales causes d'intoxication chez les enfants.

- ➔ Toujours ranger les produits ménagers ou de bricolage en hauteur, hors de portée d'un enfant.
- ➔ Ne jamais transvaser un produit ménager dans une autre bouteille.
- ➔ N'utiliser jamais de produits ménagers ou de bricolage en présence des enfants.



© Christophe Fouquin - Fotolia.com



© Dmitri Naumov - Fotolia.com



des risques de noyade

La noyade est la seconde cause de décès accidentel chez les jeunes enfants.

Un bébé peut se noyer, en quelques minutes, sans un bruit, dans 10 cm d'eau : il suffit que son visage soit totalement sous l'eau. Incapable de relever la tête, il perd rapidement connaissance.

➔ Ne jamais laisser un bébé / enfant seul dans un bain, même en utilisant un siège de bain ou un tapis anti-glissant.



Attention à la température de l'eau qui sort des robinets : il y a un risque de brûlure grave



des risques d'intoxication

Pendant leurs premières années, les enfants portent tout à la bouche. L'ingestion de médicaments et de produits cosmétiques compte parmi les principales causes d'intoxication chez les enfants.

➔ Ne jamais laisser de médicaments à la portée d'un enfant (sur une table, dans un sac à main...)

➔ Ne jamais laisser de produits cosmétiques à la portée d'un enfant : les cosmétiques avalés en grande quantité, peuvent être toxiques : produits moussants (bains moussants, savons, shampoings), eaux de toilette et parfums, vernis à ongles, produits pour les cheveux...



des dangers dans la salle de bain



Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s

des dangers dans les escaliers



des risques de chute

La chute est l'accident le plus fréquent chez les enfants, engendrant de nombreux traumatismes crâniens (c'est la tête qui touche le sol en premier).

➔ Dans les escaliers, installer des barrières de sécurité en haut et en bas. Les garde corps doivent être d'une hauteur de 1,10m au-dessus du sol au minimum et les barreaux verticaux doivent être espacés de 9cm au maximum.



Dès qu'il en est capable, apprendre à un enfant à monter et à descendre un escalier.



© Frog 974 - Fotolia.com

10

Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s



des risques multiples

La salle de séjour est une pièce utilisée par tous et de ce fait, elle n'est pas toujours adaptée aux plus jeunes : cheminée, poêles suspendus, plantes d'intérieur, écrans plats instables, bougies, rideaux, objets décoratifs, coins de table...



faire attention

- Aux pincements ou à l'écrasement des doigts dans les portes, les placards, ou encore dans les fentes du matériel informatique et vidéo.
- Aux risques de chutes depuis un fauteuil, un canapé ou une table basse.
- Aux coups occasionnés par la chute d'objets (livres, vases, objets décoratifs...).
- Aux fleurs et aux plantes qui en cas d'ingestion peuvent être à l'origine d'empoisonnement.



© emese 73 - Fotolia.com



© DURIS Guillaume - Fotolia.com



Les cheminées, poêle et chauffage d'appoint doivent être protégés en cas d'utilisation en présence des enfants.

des dangers dans la salle de séjour

Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s

des dangers dans la chambre



des risques de chute

Un enfant peut chuter de son lit.

- ➔ Les lits superposés ou en mezzanine sont interdits avant 6 ans.
- ➔ Les barreaux des lits doivent être espacés de 6cm au maximum.



© SergiyN - Fotolia.com



Ne jamais laisser un animal entrer dans la chambre de l'enfant



des risques d'étouffement et d'étranglement

- ➔ Les enfants doivent être vêtus d'une "turbulette" ou "gigoteuse".
- ➔ Les oreillers, couvertures, couettes et tours de lits sont interdits.
- ➔ Le matelas doit être ferme et adapté au lit de l'enfant
- ➔ Les nourrissons doivent être couchés sur le dos.
- ➔ Les colliers, cordelettes de tétines sont interdits.
- ➔ Le lit ne doit pas être encombré d'objets : peluches, jouets...



L'assistant(e) maternel(le) doit être en capacité d'identifier les plantes toxiques*.



© Yuriy Poznukhov - Fotolia.com



© JackF - Fotolia.com



des risques multiples

- L'espace extérieur accessible aux enfants doit être protégé par une clôture infranchissable.
- Les jeux extérieurs doivent être homologués aux normes CE.
- Les matériels et produits de jardinage et de bricolage, les barbecues doivent être inaccessibles.



des risques de noyade

- Tous les points d'eau (mares, cours d'eau, bassins, puits...) doivent être obligatoirement protégés.
- Les piscines de moins de 8m³ doivent être vidées après chaque utilisation., les piscines de plus de 8m³ doivent être protégées.
- **Attention** : ne jamais laisser un enfant seul même dans les petites piscines gonflables.

* L'assistant(e) maternel(le) peut se renseigner auprès des services de PMI pour plus de précisions sur la liste des plantes toxiques les plus courantes.

des dangers dans le jardin

Des dangers pour les enfants. Petit guide à l'usage des assistant(e)s maternel(le)s



© danmorgan12 - Fotolia.com



© laurent hamels - Fotolia.com



L'utilisation d'un trotteur "youpala" est déconseillée.



les sièges auto

Il est impératif de faire voyager un enfant dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie.

➔ La norme européenne distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant : 0, 0+, 1, 2 et 3.



les chaises hautes et tables à langer

Les chaises hautes et tables à langer sont responsables de nombreuses chutes si l'enfant est laissé sans surveillance.

➔ Utiliser du matériel de puériculture homologué et adapté à l'âge de l'enfant.



les jouets

➔ Les jeux et jouets doivent être adaptés à l'âge de l'enfant, en bon état, conformes aux normes de sécurité et nettoyés régulièrement.



© tompe80 - Fotolia.com

le matériel de puériculture et les jouets

toutes sortes de dangers



l'hygiène Du logement

- Le logement doit être propre et aéré tous les jours.
- Il est interdit de fumer en présence des enfants.



les animaux

- L'animal doit être surveillé par un vétérinaire, il doit être vermifugé et traité contre les puces et les tiques.
- Les chiens de catégories I et II [attaque, garde et défense] sont interdits.
- Les nouveaux animaux de compagnie [NAC] (singe, serpent, araignée, iguane...) sont fortement déconseillés et leur possession est encadrée (certificat de capacité, obligation de matériel avec des normes spécifiques*).



les armes

- Les armes doivent être tenues hors de portée des enfants et enfermées à clé.
- Les armes à feu doivent être déchargées et les munitions doivent être rangées à part et enfermées à clé.

* Pour plus de précisions l'assistant(e) maternel(le) peut se renseigner auprès des services de PMI.



Chaque animal est potentiellement dangereux : il convient de sensibiliser l'enfant à ses comportements et réactions.



Conseil départemental des Vosges

Pôle Développement de la Solidarité

➔ **Direction de l'Enfance et de la Famille [DEF]**

Service de Protection Maternelle et Infantile [PMI]

2, rue Grennevo • 88026 Epinal Cédex

Tél. : 03 29 29 88 42 • Fax : 03 29 29 87 22



Numéros utiles

➔ **SAMU** : 15

pour toute urgence médicale • 24h/24 • 7j/7

➔ **Médigarde** : 0 820 33 20 20

centre de régulation médicale • le soir de 20h à 8h
le week-end du samedi 12h au lundi 8h et les jours fériés

➔ **Pompiers** : 18

en cas d'incendie ou d'accident • 24h/24 • 7j/7

➔ **Sur votre portable** : 112

numéro d'urgence unique pour toute l'Europe et
toute urgence à partir d'un téléphone portable [appel anonyme et gratuit]
24h/24 • 7j/7

➔ **Police/Gendarmerie** : 17

pour tout problème d'ordre public, ou pour obtenir le téléphone
du médecin de garde et de la pharmacie de garde • 24h/24 • 7j/7

➔ **Centre antipoison** : 03 83 32 36 36

pour toute ingestion de produits toxiques
24h/24 • 7j/7

➔ **Allô enfance maltraitée** : 119

➔ **SOS enfants disparus** : 116 000

